



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 44025

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les vives inquiétudes qui se font jour quant aux conditions d'enseignement de l'histoire et de la géographie prévues pour la rentrée prochaine dans les séries scientifiques. L'enseignement de ces matières aux élèves des séries générales comme à ceux des séries technologiques et professionnelles permet en effet d'offrir à tous les savoirs et les méthodes indispensables pour se situer et agir dans un monde dont chacun aspire à mieux comprendre la complexité et la diversité. Or, alors qu'une distorsion forte existait déjà entre la série S et les autres séries générales du fait d'une dotation horaire dans ces disciplines réduite à trois heures hebdomadaires depuis 1992, le ministère de l'éducation nationale projette une nouvelle réduction à deux heures trente par semaine. Les enseignants concernés dénoncent une telle mesure qui risque assurément d'aboutir à l'appauvrissement du contenu des enseignements et à l'abandon de pratiques pédagogiques privilégiant l'étude de documents au profit d'un enseignement plus magistral faute de temps suffisant. Aussi, il insiste auprès de lui sur la nécessité de réviser la grille horaire applicable à la prochaine rentrée dans les séries S afin d'y maintenir les trois heures hebdomadaires actuelles d'enseignement de l'histoire et de la géographie, sciences sociales sans lesquelles il n'est pas d'éducation civique.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44025

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1928

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4821